

RASSEMBLEMENT pour l'AVENIR de PEYMEINADE (RAP)

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 14 janvier 2008, vous me résumez les nuisances que le quartier de Piccourenc subit du fait de la présence d'un centre de compostage et de sociétés installées dans ce périmètre. J'ai eu la possibilité déjà de m'en rendre compte à plusieurs reprises en tant que simple citoyen, usager occasionnel de la voirie et des chemins environnants et l'un des membres de votre association a bien voulu m'éclairer davantage lors de mon passage dans votre quartier.

Ainsi que je le lui ai dit, je ne connais pas toutes les pièces de ce dossier géré par la mairie et notamment les solutions techniques pouvant être préconisées, MAIS, je m'engage, si je suis élu, à considérer ce problème qui, disons le, n'est pas seulement celui du quartier et de ses habitants mais aussi celui de toute la commune. Tous les autres habitants doivent connaître la problématique de Piccourenc pour être solidaires des mesures qui DEVRONT être prises.

Comme je m'y suis engagé dans mon tract de présentation, je mettrai en place un véritable droit à l'information des peymeinadois pour que nul n'ignore les sujets traités par le conseil municipal. Cette politique de communication ouverte et contradictoire permettra à chaque administré d'entendre et de se faire entendre.

Conformément à mon habitude dans ma pratique professionnelle, je mettrai « tout sur la table » pour l'examen et la résolution des nombreux problèmes rencontrés.

Certaines solutions sont d'application rapide pour ne pas dire immédiate soit par décision municipale soit en collaboration avec la mairie de Grasse, également concernée :
Régulation de la vitesse avec des contrôles réguliers ; solutions matérielles (ralentisseurs, signalisation renforcée..) ; protection des piétons

D'autres appellent des solutions techniques, mais les industriels locaux seront informés personnellement et par mes soins **de ma détermination** à ne plus laisser cette zone « sans droit ».

Il est sûr que des décisions devront être prises dans le cadre du prochain plan local de l'urbanisme(PLU) dont la rédaction devra être hâtée, mais des mesures d'attente seront engagées sans délai si la réglementation le permet. Les utilisateurs des lieux, y compris les propriétaires de terrain, ne pourront pas compter sur la passivité des pouvoirs publics. La nécessaire concertation avec les représentants de ces établissements devra déboucher, dans un délai convenable et convenu sur des réalisations concrètes. Par souci de transparence, j'associerai votre association à ces discussions.

Le respect de l'environnement et la sécurité des habitants seront au rang de mes premières préoccupations.

Vous avez la sagesse de comprendre que les solutions complexes s'inscrivent dans un calendrier et obéissent au temps des procédures légales ou réglementaires qui peuvent le modifier, mais je veux vous assurer, Monsieur le Président, de ma réelle volonté de traiter cette épineuse situation. Je ne suis pas l'homme providentiel qui résoudra ces difficultés d'un coup de baguette magique, mais j'ai pour habitude d'aller au bout de mes engagements.

Je vous remercie de votre invitation à votre assemblée générale du 19 janvier 2008 à laquelle j'assisterai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments

Gérard DELHOMEZ

Candidat Tête de liste RASSEMBLEMENT pour l'AVENIR de PEYMEINADE

